

RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT

SOCIAL & GREEN BONDS

OCTOBRE 2023

Crédit Mutuel
ARKEA



CHIFFRES CLÉS

2 412 M€

d'émissions Social &
Green Bonds

87 %

des montants
levés déjà alloués
au 31/12/22



Logement social



Santé et soins



Education



Energies renouvelables



Développement
économique territorial



Transition énergétique

dans 15 régions

françaises



Participation
au financement de

+de
14 500

projets de rénovation
énergétique à des
particuliers financés

27
hôpitaux

soit +de
35 000 places

+de
4 800

installations de panneaux
photovoltaïques chez des
particuliers

253 centrales
photovoltaïques

10
parcs éoliens



SOMMAIRE

01	LA FINANCE DURABLE AU SEIN DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	
	1.2. Le rôle clé de la finance	06
	1.3. Les engagements du Crédit Mutuel Arkéa	06
	1.4. Des actions concrètes	08
02	LES ÉMISSIONS SOCIAL & GREEN BONDS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA	
	2.1. Les émissions de Social Bonds	10
	2.2. Les émissions de Green Bonds	11
03	ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS	
	3.1. Catégories d'actifs éligibles	15
	3.2. Processus de sélection et de validation des prêts éligibles	16
	3.3. Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission	17
	3.4. Focus par émission	23
04	INDICATEURS D'IMPACT	
	4.1. Chiffres clés	27
	4.2. Données d'impact par catégorie d'actifs éligibles et par émission	28
05	MÉTHODOLOGIE	
	5.1. Précisions générales	31
	5.2. Prêts éligibles à un Green Bond	32
06	AVERTISSEMENT	37
07	ANNEXE	38

LA FINANCE DURABLE AU SEIN DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

1.1. LA FINANCE DURABLE AU SEIN DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Face à l'urgence climatique, l'accélération de la transition écologique est indispensable. L'ensemble des acteurs doit œuvrer, de concert, pour **une transition socialement juste en faveur du bien-être de tous**, y compris des générations futures.

Dans ce contexte, où les experts alertent sur le climat, **les enjeux sociétaux s'avèrent étroitement liés aux thématiques environnementales**, notamment l'emploi, l'éducation, l'accès à la santé, l'accès au logement, l'inclusion financière...

Ces **nécessaires transitions**, environnementale et sociétale, sont à la fois porteuses de risques, qu'il est important de considérer et de maîtriser, et d'opportunités de développement pour les territoires et leurs acteurs, qu'il convient de saisir.

1.2. LE RÔLE CLÉ DE LA FINANCE

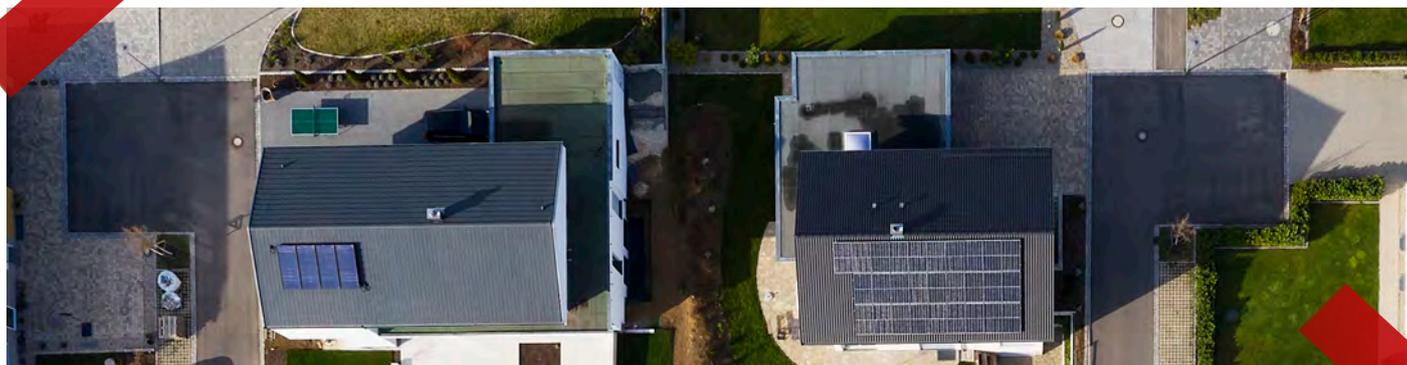
Des **changements de paradigmes** sont nécessaires, de nouveaux modèles d'affaires sont à inventer pour contribuer, notamment, à l'atteinte des engagements de l'Accord de Paris de 2015 qui vise à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels¹.

Pour se développer, l'économie s'appuie sur les capitaux que lui apporte la finance. **Le secteur financier a donc un rôle clé à jouer pour limiter les impacts du réchauffement climatique et accélérer l'évolution vers un modèle de croissance économique plus soutenable.**

Le Crédit Mutuel Arkéa, société à mission depuis mai 2022, entend être un acteur engagé dans ce défi majeur qui consiste à construire une économie et une finance plus durables. Ainsi, le groupe bancaire ambitionne de concilier performance financière et performance extra-financière (sociale et environnementale), et cherche à davantage orienter les capitaux vers des investissements et financements ayant des effets bénéfiques pour la société et pour l'environnement.

1.3. LES ENGAGEMENTS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Dans cette perspective de contribution active aux enjeux de demain, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée, pour **accompagner les transitions environnementale et sociétale**. Les actions du groupe se concentrent sur deux transitions qu'il juge prioritaires : **la transition climatique** ainsi que **la transition vers une société inclusive et équilibrée**. Le groupe participe ainsi à la pérennité des écosystèmes, qu'ils soient écologiques ou économiques.



¹ <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

TRANSITION CLIMATIQUE ET PRÉSERVATION DU CAPITAL NATUREL

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et des écosystèmes
- Consommation et production responsables
- Préservation et gestion responsable des ressources naturelles



TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ÉQUILBRÉE SUR LES TERRITOIRES

- Décision, développement et création d'emplois localement
- Développement de l'éducation, de la formation, de nouvelles compétences
- Infrastructures/mobilités
- Accès à la santé
- Accès au logement
- Accompagnement de l'allongement de la durée de vie
- Accès aux services financiers par le plus grand nombre



Ces engagements, portés par le groupe, ont vocation à **contribuer en priorité à neuf Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies**. Les Objectifs de Développement Durable des Nations

Unies constituent **un cadre de référence international** qui fixe 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 par les États du monde entier et prévoit une contribution importante du secteur privé.



1.4. DES ACTIONS CONCRÈTES

Ces engagements forts se traduisent par des actions concrètes dans l'exercice des différentes activités du groupe.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'emploie à **intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses métiers d'investissement et de financement** :

- Ainsi, la **Stratégie climat 2020-2024**, formalise notamment les engagements du groupe et de ses entités, à transformer les pratiques de financement et d'investissement au regard de l'enjeu climatique à horizon 2024. Chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa publie un **rapport climat**, répondant aux recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure).

- Le groupe a adopté **des politiques sectorielles Charbon (2020) et Pétrole et gaz (2021)**, s'engageant à une sortie totale du charbon d'ici fin 2027 et à une sortie des acteurs engagés sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030. Elles sont régulièrement mises à jour.

- En 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a adopté deux nouvelles politiques sectorielles : **une politique d'accompagnement des enjeux de la santé** sur les territoires et une politique d'exclusion du tabac.

- Le Crédit Mutuel Arkéa travaille, plus spécifiquement, à davantage **orienter les capitaux vers des investissements et financements qui prennent en compte les enjeux environnementaux et sociaux**.

- En termes de financement, à fin 2022, **l'encours des crédits aux particuliers pour le financement de la transition** (mobilité durable, rénovation énergétique des logements...) **s'établit à 885 M€**, **l'encours de crédits aux entreprises pour le financement de la transition affiche 609 M€**, dont 589 M€ d'encours liés au financement des énergies renouvelables.
- **Le prêt PACT, lancé par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels en 2020, qui incite les PME et ETI à améliorer leurs performances ESG, comptabilise 616 M€ d'encours.** (données chiffrées au 31/12/2022).
- Enfin, **12,60 % du programme annuel de refinancement et des campagnes de placements structurés sont réalisés par les Green ou Social Bonds émis par le groupe** (en 2022).

En complément de ces actions, le groupe et ses filiales participent et apportent leur soutien à **des initiatives de Place** et des engagements reconnus en matière de Finance durable.

- Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du **Global Compact des Nations Unies** et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

- En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu membre de **L'institut de la Finance durable** et participe activement aux ateliers de travail qui rassemblent différents acteurs de la finance. L'an dernier, le Crédit Mutuel Arkéa a également signé le Finance for Biodiversity Pledge et les **Principles for Responsible Banking**. Il soutient également la TCFD (Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure) et le **CDP** (ex-Carbon Disclosure Project).

- En 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a rejoint l'initiative **Net Zero Banking Alliance**.

Pour mener à bien sa trajectoire Finance durable, le Crédit Mutuel Arkéa a conscience qu'il est primordial de **mobiliser la gouvernance et les collaborateurs de l'entreprise**. Dans cette perspective, deux administratrices, Valérie Moreau et Monique Huet, ont été nommées **Référentes ESG-Climat** en 2021, au sein, respectivement, du Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale et du **Comité des Risques et Contrôle Interne**. Au cours de l'année 2021, ce sont plus de **5 000 collaborateurs** qui ont suivi une formation de sensibilisation à la Finance durable et à **l'intégration des enjeux climatiques dans les métiers de financement et d'investissement**.

En 2022, sur les enjeux climatiques, près de 5 500 collaborateurs ont été conviés à des ateliers collaboratifs, la « Fresque du climat ».

Enfin, le pilotage de la feuille de route Finance durable est assuré par une gouvernance particulièrement structurée et très impliquée. Le Comité de Direction générale s'assure de l'impulsion de la démarche finance durable dans les métiers du groupe. Des orientations stratégiques et des engagements sont proposés ensuite à la validation du Comité **Stratégie et Responsabilité Sociétale**, qui rapporte au Conseil d'administration, des orientations stratégiques et des engagements.

Le suivi opérationnel est réalisé par le filière Finance durable qui reporte régulièrement l'avancement de la feuille de route aux instances de gouvernance. Le **Comité des Risques et Contrôle Interne** est également impliqué dans le dispositif de surveillance des risques environnementaux.

L'exercice de la Finance durable s'inscrit pleinement dans la Raison d'être et la démarche de société à mission du Crédit Mutuel Arkéa. Formalisée en 2020, elle traduit la proximité relationnelle et l'ancrage territorial, la responsabilité dans l'action, la culture du temps long, l'innovation au service de la réalisation des projets des clients et partenaires, l'inclusion et la solidarité avec l'ensemble des parties prenantes...

Les actions déjà menées et le renforcement des moyens dédiés témoignent de la volonté et de l'énergie déployées pour prendre part aux enjeux de transition auxquels sont exposés les territoires, leurs acteurs, et plus largement la planète.



LES ÉMISSIONS SOCIAL & GREEN BONDS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

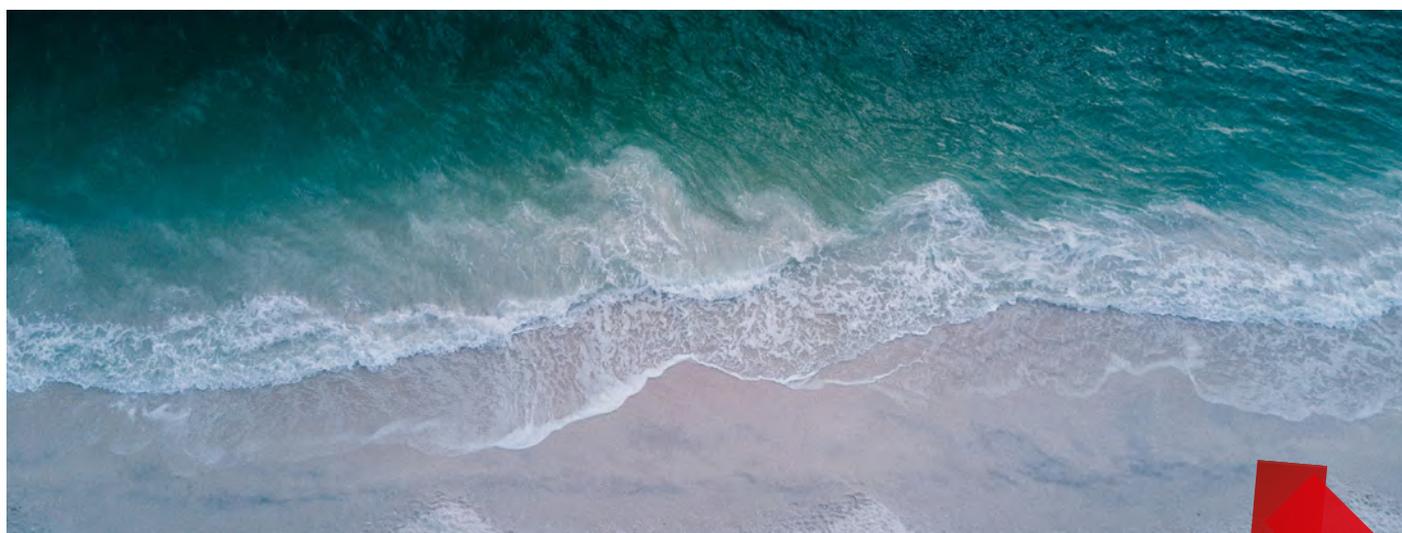
Les émissions obligataires sociales et vertes (Social & Green Bonds) s'inscrivent pleinement dans la stratégie ESG du Crédit Mutuel Arkéa, telle que définie dans le **plan Transitions 2024**, qui vise à accompagner les clients et territoires dans leurs projets de transition sociétale et environnementale.

Le présent rapport se réfère aux émissions **Social & Green Bonds** réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 décembre 2022.

2.1. LES ÉMISSIONS DE SOCIAL BONDS

Crédit Mutuel Arkéa a émis au 31/12/2022 un total de 1 750 M€ de social bonds avec **3 émissions** depuis 2019 :

ANNÉE D'ÉMISSION	ISIN	FORMAT	NOMINAL DE L'ÉMISSION (M€)	DATE DE RÈGLEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE
2019	FR0013450822	Senior Preferred	500	03/10/2019	03/10/2028
2020	FR0013517307	Senior Non Preferred	750	11/06/2020	11/06/2029
2021	FR0014002BJ9	Senior Non Preferred	500	11/03/2021	11/03/2033
		TOTAL	1 750		



2.2. LES ÉMISSIONS DE GREEN BONDS

- **L'ÉMISSION GREEN BOND PUBLIQUE** (auprès d'investisseurs institutionnels)

Le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé en novembre 2022 sa première émission publique de type Green Bond auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 500 M€. **Cette émission vise à refinancer et financer des prêts auprès d'acteurs du secteur des Énergies Renouvelables, par exemple dans le cadre de projets photovoltaïques, éoliens et de méthanisation.**

- **LES ÉMISSIONS DE GREEN BONDS STRUCTURÉS**

Le Crédit Mutuel Arkéa a conçu les produits Sérénité Globe et Perspectives Globe, placements structurés commercialisés par les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest depuis 2020

pour Sérénité Globe, et depuis 2021 pour Perspectives Globe.

Ces produits d'épargne, éligibles à l'assurance-vie et aux comptes titres ordinaires, reposent sur des émissions obligataires Green. Les fonds levés, soit un total de 162 M€ depuis fin 2020, visent à **refinancer des projets éligibles consacrés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique.**

En complément, la performance des produits s'apprécie selon l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 %, indice composé de 40 entreprises de l'univers STOXX®, choisies comme étant les meilleures dans la mise en œuvre **de politiques solides pour une gestion efficace de l'eau.**



Les émissions Green Bonds structurées du Crédit Mutuel Arkéa (date de règlement antérieure au 31/12/2022)

ANNÉE D'ÉMISSION	ISIN	NOM DU PRODUIT STRUCTURÉ	FORMAT	MONTANT ÉMIS (M€)	DATE DE RÉGLEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE
2020	FR0013536919	Sérénité Globe Décembre 2020	Senior Preferred	8,0	09/11/2020	07/01/2031
2021	FR0014000OJ6	Sérénité Globe Février 2021	Senior Preferred	13,8	11/01/2021	17/03/2031
	FR0014002JK0	Perspectives Globe Juin 2021	Senior Preferred	21,1	03/05/2021	07/07/2031
2021	FR00140042O4	Perspectives Globe Octobre 2021	Senior Preferred	33,3	14/09/2021	17/11/2031
	FR0014005NE8	Perspectives Globe Décembre 2021	Senior Preferred	11,1	08/11/2021	12/01/2032
2022	FR001400BWS3	Sérénité Globe Octobre 2022	Senior Preferred	39,7	08/11/2022	15/11/2032
	FR0014006N41	Perspectives Globe Février 2022	Senior Preferred	11,5	07/03/2022	15/03/2032
	FR0014007X48	Perspectives Globe Avril 2022	Senior Preferred	5,6	09/05/2022	17/05/2032
	FR0014009CY1	Perspectives Globe Juin 2022	Senior Preferred	17,9	30/06/2022	07/07/2032
			TOTAL		162	





ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS

	2019	2020		2021		2022	
	EMISSION SOCIAL BOND (FR0013450822)	EMISSION SOCIAL BOND (FR0013517307)	EMISSION GREEN BOND STRUCTURÉE (FR0013536919)	EMISSION SOCIAL BOND (FR0014002BJ9)	EMISSIONS GREEN BOND STRUCTURÉES (FR0014000OJ6, FR0014002JK0, FR00140042O4, FR0014005NE8)	EMISSION GREEN BOND (FR001400E946)	BONDS STRUCTURÉS (FR001400BWS3, FR0014006N41, FR0014007X48, FR0014009CY1)
Proportion des montants levés déjà alloués au 31/12/2022	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	35%	100%
Part de refinancement	100 %	70 %	100 %	83 %	84%	100%	100%
Part de nouveaux financements	0 %	30 %	0 %	17 %	16%	0%	0%

NB : la part de refinancement correspond aux prêts octroyés avant la date de valeur de l'obligation. La part de nouveaux financements correspond aux prêts octroyés après cette date.



3.1. CATÉGORIES D'ACTIFS ÉLIGIBLES

Le "Green, Social and Sustainability Bond Framework" du Crédit Mutuel Arkéa ("le framework") définit l'utilisation des montants levés en section 4.1 :

- Les montants levés par l'émission d'obligations vertes et sociales serviront à "financer et/ou re-financer, tout ou partie **des prêts à caractère vert ou social éligibles, à savoir les prêts et/ou investissements réalisés en France ou en Europe** par le Crédit Mutuel Arkéa et/ou ses filiales jusqu'à 36 mois avant toute émission obligataire verte

ou sociale et relevant des catégories de prêts à caractère vert ou social éligibles et respectant les critères d'éligibilité énumérés ci-dessous :

- Les catégories de prêts à caractère vert ou social éligibles ainsi que les critères d'éligibilité ont été revus en février 2022 par le cabinet Moody's ESG Solutions, dans le cadre des travaux réalisés pour l'émission d'une "Second Party Opinion" sur le framework.

Catégories d'actifs éligibles financées ou refinancées par les émissions de Social Bonds

(date de règlement antérieure au 31/12/2022)



LOGEMENT SOCIAL

Prêts dédiés au financement de projets de logement social réglementé, incluant :

- Prêt d'Accession Sociale (PAS)
- Prêts aux bailleurs sociaux



SANTÉ ET SOINS

Prêts dédiés au financement de centres de soins médicaux, incluant :

- Hôpitaux publics
- Centres médicaux-sociaux tels que les établissements destinés aux personnes âgées



EDUCATION

Prêts dédiés au financement des établissements scolaires du primaire et du secondaire et aux établissements de formation professionnelle, incluant :

- Construction et/ou rénovation des bâtiments et locaux
- Programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

Prêts dédiés au financement des activités de développement économique territorial des acteurs économiques locaux et/ou organismes d'intérêt public suivants :

- PME
- Collectivités locales
- Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tels que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Associations



Catégories d'actifs éligibles financées ou refinancées par les émissions de Green Bonds :

(date de règlement antérieure au 31/12/2022)



ENERGIES RENOUVELABLES

Prêts dédiés à l'acquisition, au développement, à l'exploitation et au décommissionnement d'activités relatives aux énergies renouvelables :

- Parcs éoliens (on-shore et off-shore)
- Centrales photovoltaïques
- Biomasse (émissions directes < 100gCO₂/kWh)
 - limité aux sources impropres à la consommation humaine,
 - pas en concurrence avec les réservoirs de carbone terrestres existants (c'est-à-dire les résidus agricoles ou forestiers)
 - inclut la digestion anaérobie des biodéchets
- Géothermie (émissions directes < 100gCO₂/kWh)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Prêts finançant des travaux d'économie d'énergie y compris :

- Prêts ECO-PTZ
 - Prêts ECO-PTZ « complémentaires »
 - Autres prêts transition énergétique avec l'exclusion de toute activité directement dédiée aux énergies fossiles
- Installation de panneaux solaires (pour particuliers et PME)
- Acquisition de véhicules privés tels que électriques, hybrides (émissions directes ≤ 85g CO₂/pkm pour les véhicules légers) et hydrogène.

3.2. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE VALIDATION DES PRÊTS ÉLIGIBLES

Les prêts éligibles ont été sélectionnés selon **des procédures de sélection** établies pour chacune des entités du Crédit Mutuel Arkéa concernées.

L'éligibilité des prêts sélectionnés et financés/refinancés par les émissions Social et Green Bonds a

fait l'objet d'une validation par le Comité Sustainable Bonds du Crédit Mutuel Arkéa, dont le rôle est défini à la section 4.2 du framework.

A noter que le processus de sélection comprend une recherche de controverse à partir d'un échantillon d'emprunteurs (personnes morales) dont les prêts ont été sélectionnés.



3.3. SYNTHÈSE DE L'ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS À L'ÉMISSION

Les fonds levés lors des émissions Social et Green Bonds ont été alloués de la manière suivante :

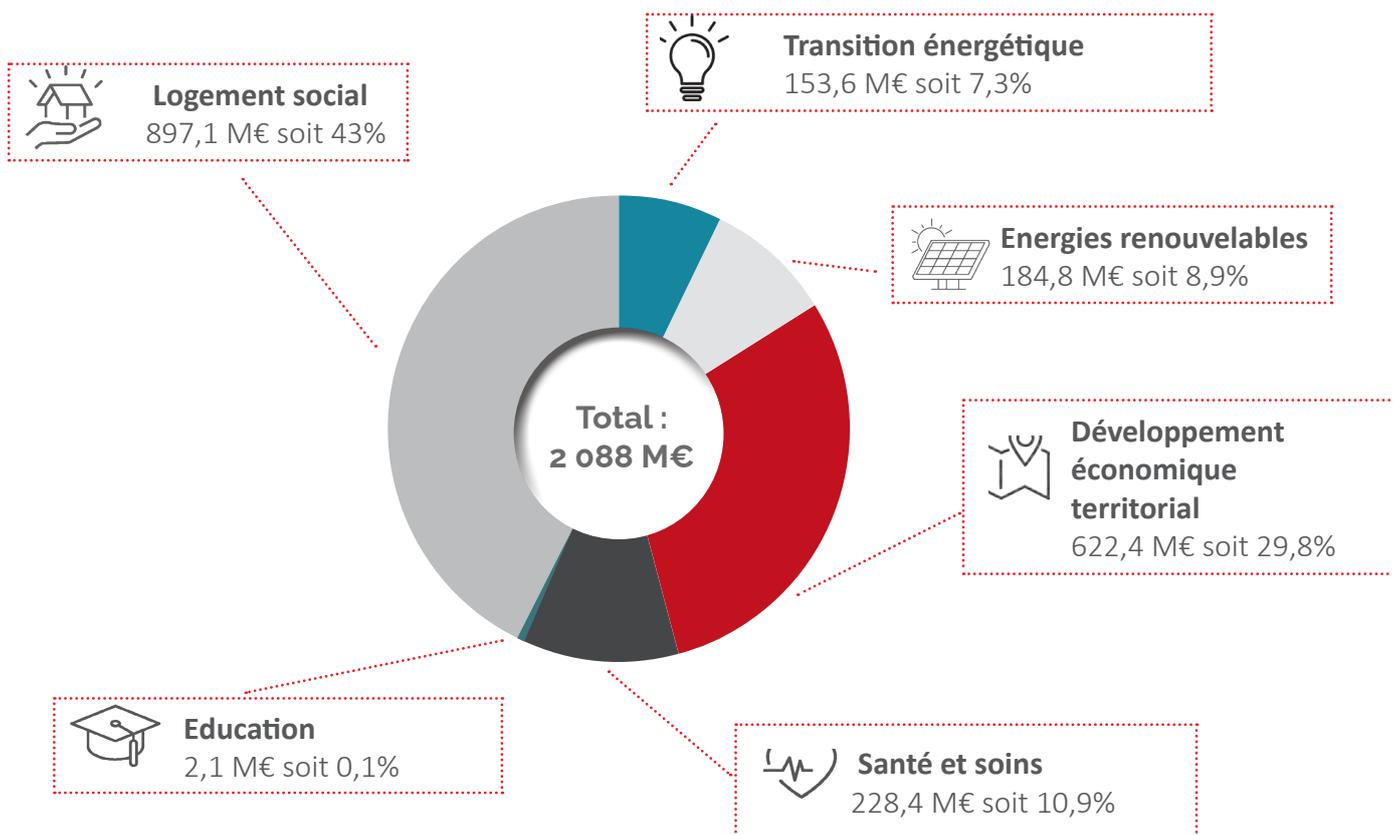
Par catégorie d'actifs éligibles

CATÉGORIES D'ACTIFS ÉLIGIBLES	NOMBRE DE PRÊTS	MONTANTS ALLOUÉS (M€)	MONTANTS ALLOUÉS (%)
SOCIAL BOND			
Logement social	1 868	897,1	43
Santé et soins	680	228,4	10,9
Education	2	2,1	0,1
Développement économique territorial	4 791	622,4	29,8
<i>Sous-total Social Bond</i>		<i>1 750</i>	<i>83,8</i>
GREEN BOND			
Energies renouvelables	31	184,8	8,9
Transition énergétique	14 591	153,6	7,3
<i>Sous-total Green Bond</i>		<i>338,4</i>	<i>16,2</i>
TOTAL		2088,4	100

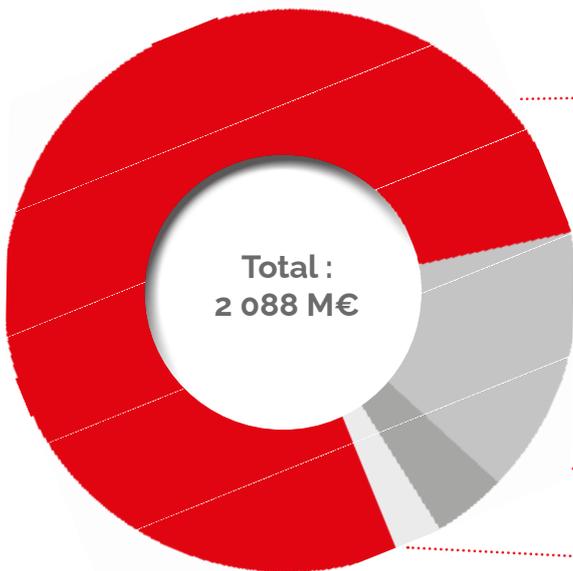
Par catégorie d'actifs éligibles et par émission

ANNÉE D'ÉMISSION	ISIN	GREEN/SOCIAL	CATÉGORIE D'ACTIFS ÉLIGIBLES	NOMBRE DE PRÊTS	MONTANTS ALLOUÉS (M€)	MONTANTS ALLOUÉS (%)
2019	FR0013450822	Social	Logement social	1 774	397	79,4
			Santé et soins	14	101	20,2
			Education	2	2	0,4
			<i>Sous-total</i>	<i>1 790</i>	<i>500</i>	<i>100</i>
2020	FR0013517307	Social	Développement économique territorial	4 791	622	82,9
			Santé et soins	666	128	17,1
			<i>Sous-total</i>	<i>5 457</i>	<i>750</i>	<i>100</i>
2020	FR0013536919	Green	Energies renouvelables	1	8	100
			<i>Sous-total</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>100</i>
2021	FR0014002BJ9	Social	Logement social	94	500	100
			<i>Sous-total</i>	<i>94</i>	<i>500</i>	<i>100</i>
	FR0014000OJ6 FR0014002JKO FR00140042O4 FR0014005NE8	Green	Transition énergétique	4 849	79	100
<i>Sous-total</i>			<i>4 849</i>	<i>79</i>	<i>100</i>	
2022	FR001400E946 FR001400BWS3 FR0014006N41 FR0014007X48 FR0014009CY1	Green	Energies Renouvelables	30	176,8	70,3
			Transition énergétique	9742	74,6	29,7
<i>Sous-total</i>				<i>9772</i>	<i>251,4</i>	<i>100</i>
TOTAL				21 963	2 088,4	100

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des montants alloués par entité prêteuse



 **ARKEA BANQUE**
ENTREPRISES & INSTITUTIONNELS

1 607.8 M€
soit 77%



**Crédit Mutuel
de Bretagne**

280 M€
soit 13.4%

Financo

153.6 M€
soit 7.4%

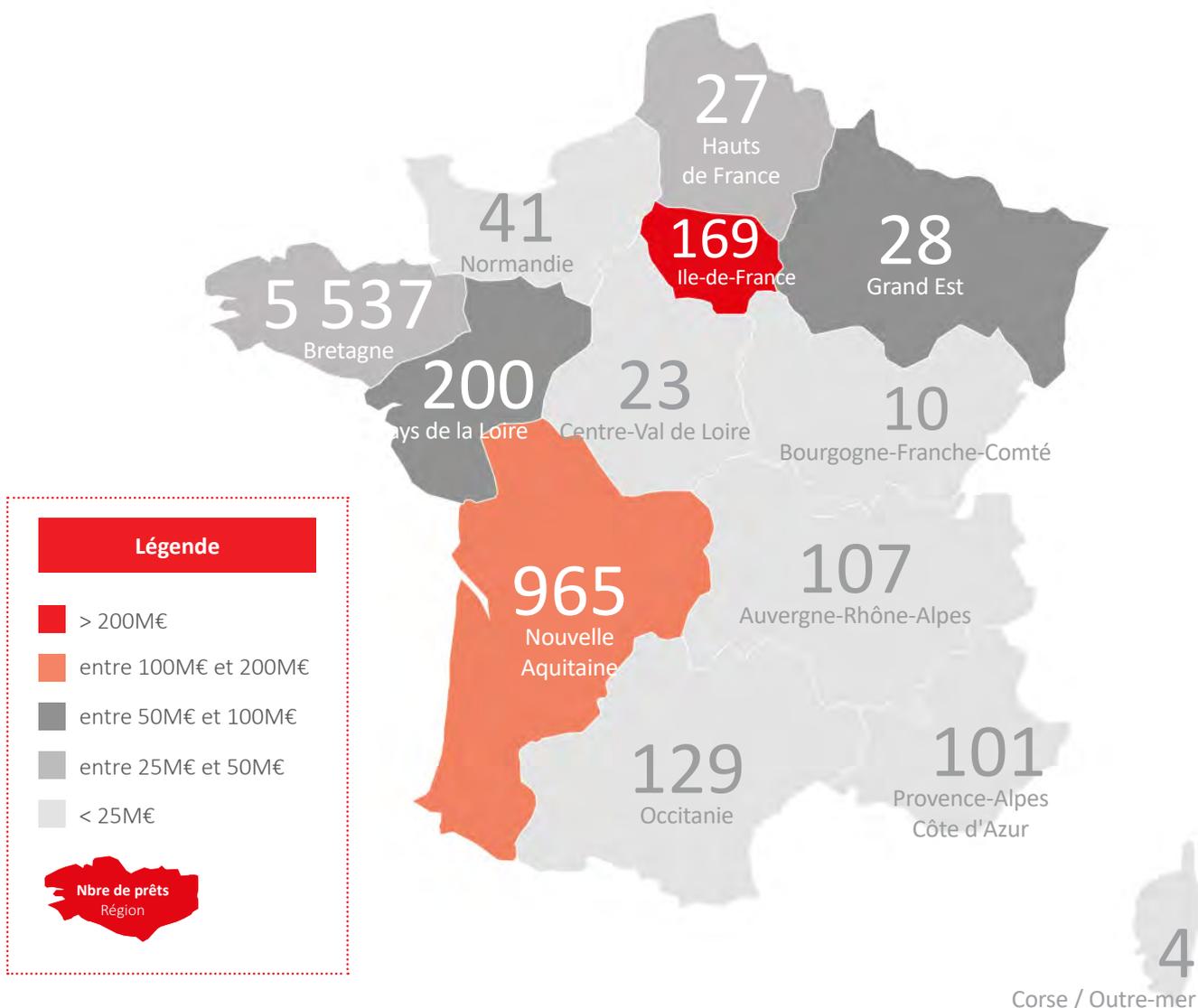


**Crédit Mutuel
du Sud-Ouest**

47 M€
soit 2.3%



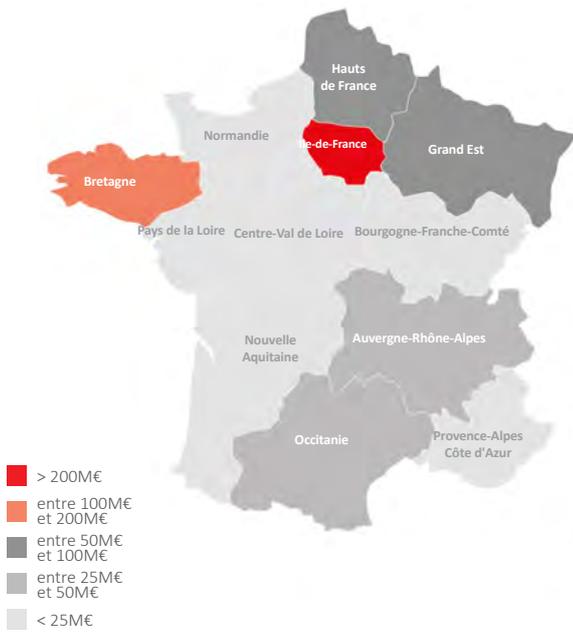
Répartition géographique des prêts financés/refinancés par Les émissions Social Bonds par montant et nombre de prêts



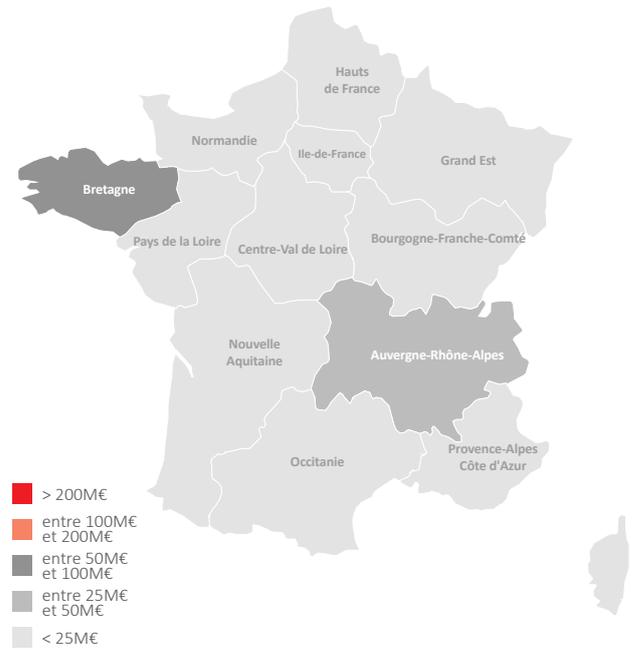
Répartition géographique des prêts financés/refinancés par les émissions Social et Green Bonds par catégorie d'actifs éligibles



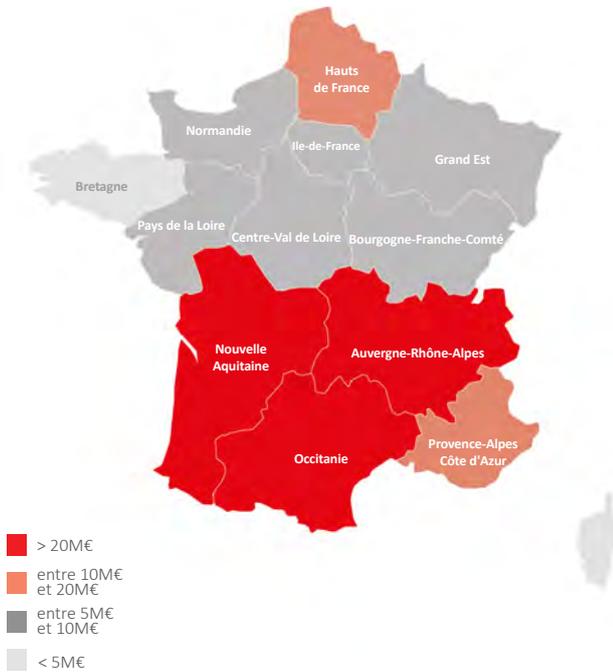
Logement social



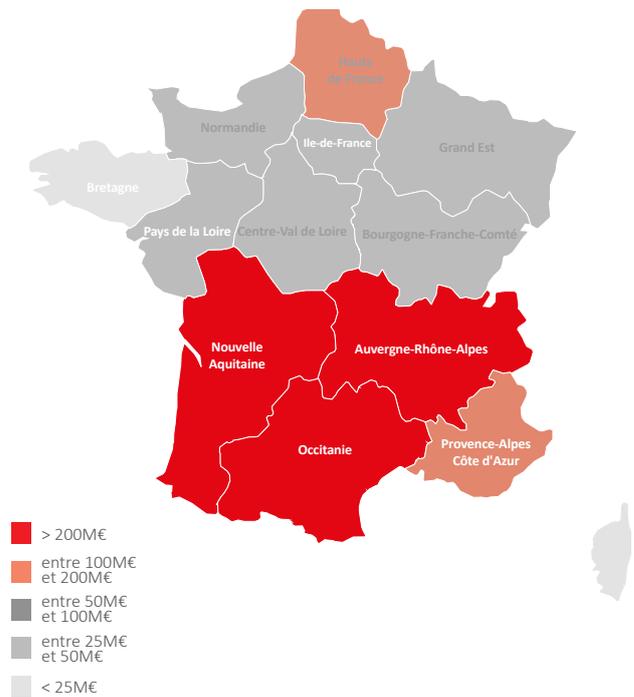
Santé et soins



Transition énergétique



Développement économique territorial



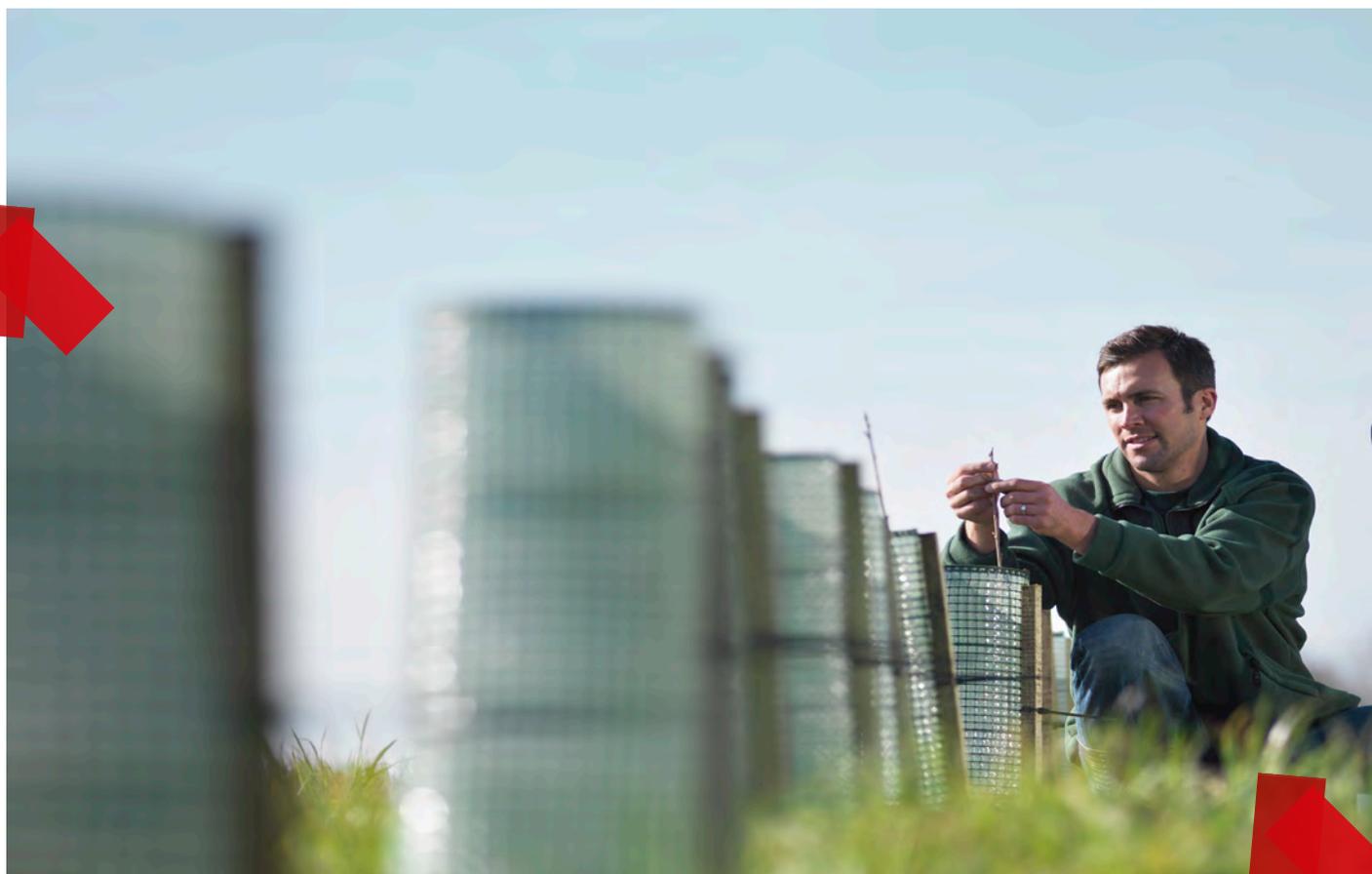


Energies renouvelables



Education

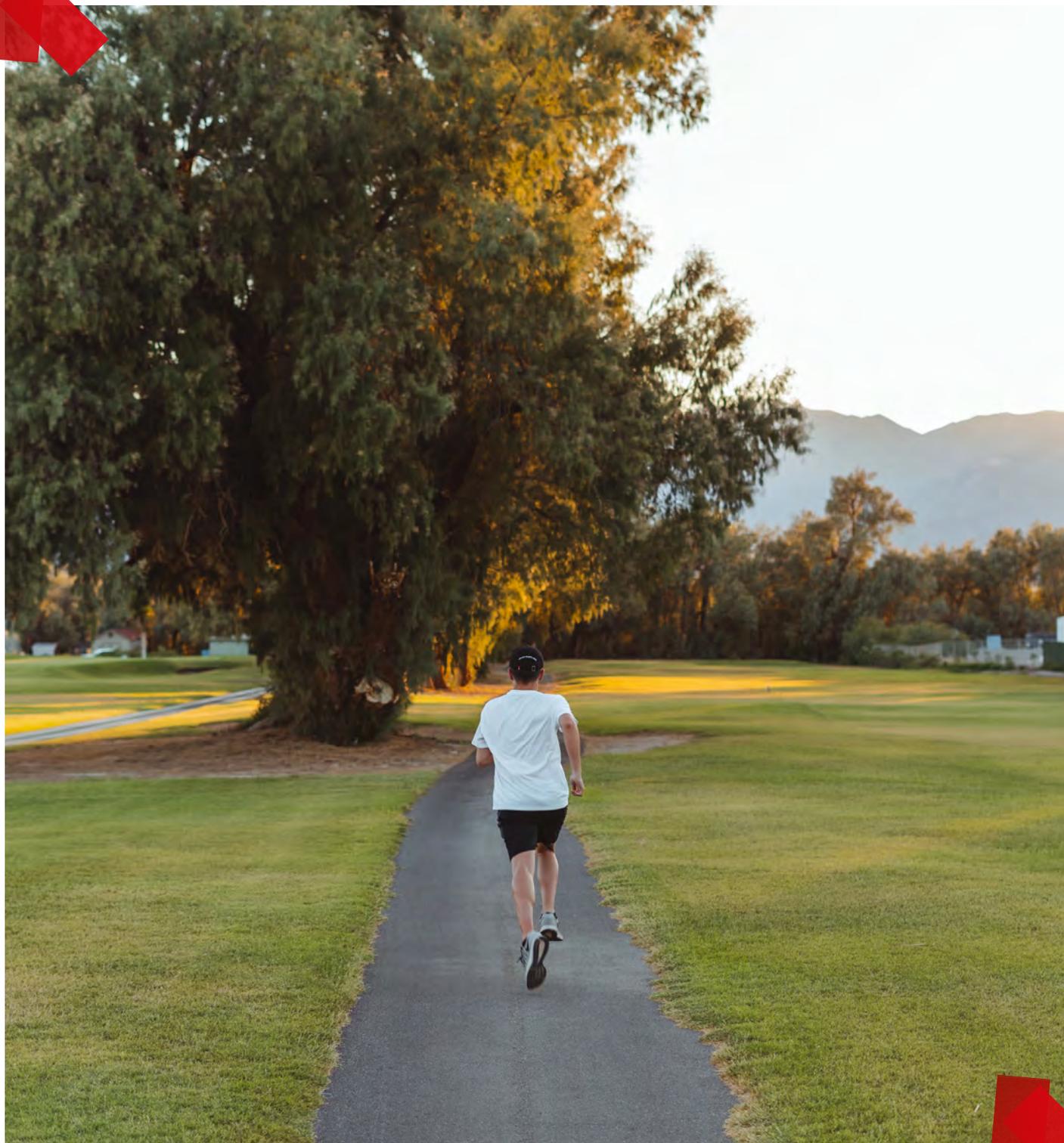
Les prêts refinancés par le Social Bond émis en 2019 concernent la construction et la rénovation de bâtiments et locaux situés en Nouvelle-Aquitaine, des programmes spécifiques, l'achat de matériel pédagogique ou de mobilier.



3.4. FOCUS PAR ÉMISSION

Pour les focus des émissions social bond 2019, 2020 et 2021 et des émissions de green bonds structurés 2020 et 2021, se référer aux pages 21 à 26 rapport d'allocation et d'impact Green & Social bonds 2022 disponible sur la page :

https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/fr/green-social-bonds



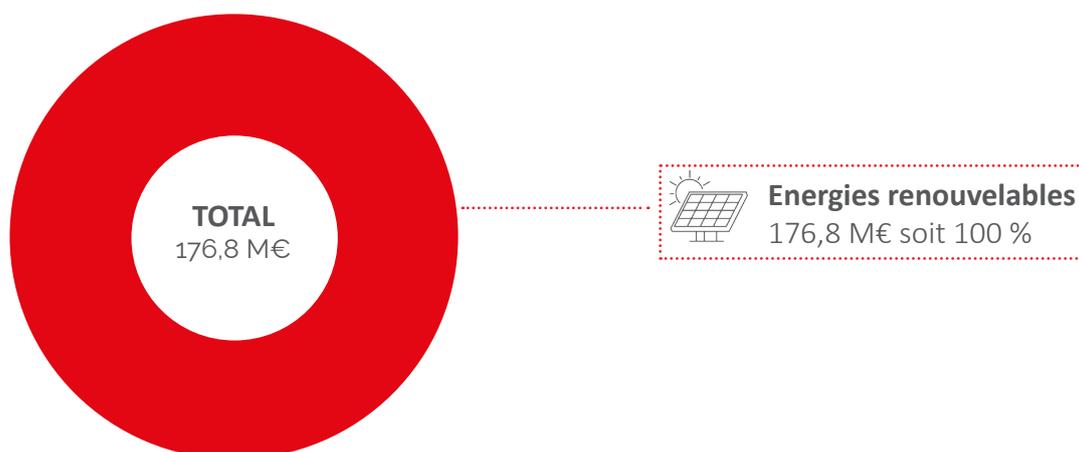
EMISSION GREEN BOND 2022 (FR001400E946)

L'émission de green bond de 500M€ réalisée en 2022 par le Crédit Mutuel Arkéa a été partiellement allouée pour un montant de 176.8M€ de prêts octroyés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à des acteurs des énergies renouvelables.

L'objet de ces prêts est de financer ou de participer au financement de **240 centrales photovoltaïques, 10 parcs éoliens, 5 centrales hydroélectriques, 4 unités de méthanisation, 6 unités d'épuration de gaz de décharge et une centrale biomasse en France.**

Pour cette émission, les montants non-alloués s'élèvent à 323.2 M€ au 31/12/2022. Ces montants seront alloués à de futurs financements de projets éligibles.

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse



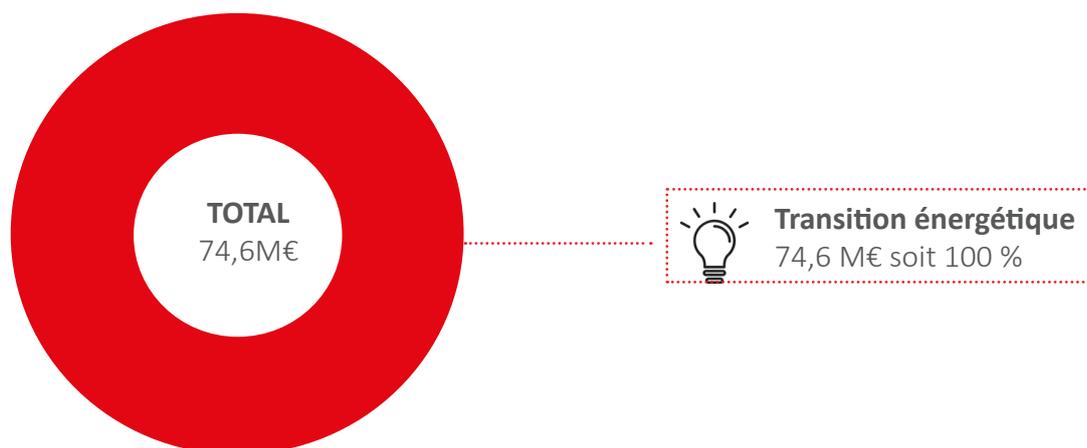
Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Catégorie d'actifs éligibles	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Producteur d'électricité	Energies renouvelables	176 800 000	30
TOTAL Emission Green Bond 2022 (FR001400E946)		176 800 000	30

EMISSION GREEN BONDS STRUCTURÉS 2022

(FR001400BWS3, FR0014006N41, FR0014007X48, FR0014009CY1)

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts financés/refinancés par entité prêteuse



Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Catégorie d'actifs éligibles	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Particuliers	Transition énergétique (remplacement de fenêtres et fermetures, installation de pompes à chaleur, travaux d'isolation)	74 597 787	9 742
TOTAL Emission Green Bonds Structurés 2022 (FR001400BWS3, FR0014006N41, FR0014007X48, FR0014009CY1)		74 597 787	9 742





04

INDICATEURS D'IMPACT

4.1. CHIFFRES CLÉS

2 500
personnes

aux revenus
modestes ont pu
acquérir un logement



56 792
tonnes

d'émissions
de CO₂
évités/an

Cofinancement
d'établissements
de santé pour
une capacité totale
de **35 000 places**



+de
620 M€



1 350
élèves



ont pu bénéficier
des projets
d'éducation financés

de prêts accordés
à des PME

4.2. DONNÉES D'IMPACT PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ÉLIGIBLES ET PAR ÉMISSION

Pour les données d'impact des social bond 2019, 2020 et 2021 et des émissions de green bonds structurés 2020 et 2021, se référer aux pages 28 à 36 rapport d'allocation et d'impact Green & Social bonds 2022 disponible via cette page :

https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/fr/green-social-bonds





Energies renouvelables

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.



13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Emission Green Bond 2022 (FR001400E946)

La méthodologie utilisée pour ce calcul est détaillée en section 5, "Méthodologie", page 32.

L'impact calculé pour les prêts refinancés par le Green Bond émis en 2022 concerne la quote-part des émissions de CO₂ évitées annuellement par la production des projets d'Énergies Renouvelables refinancées par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Il s'agit de 10 parcs éoliens, de 240 centrales photovoltaïques, d'une centrale biomasse, de 4 unités de méthanisation, 6 unités d'épuration de gaz de décharge et de 5 centrales hydroélectriques en France.

	Puissance installée (MW)	Émissions carbonées annuelles évitées au prorata de la participation d'ABEI (tCO ₂ eq)
Eolien	125,1	13 594
Photovoltaïque	78,6	4 580
Biomasse	64	17 500
Méthanisation	10,6	7 650
Hydraulique	2,1	567
Épuration de gaz de décharge	ND	4 372
TOTAL	280,4	48 263





Transition énergétique

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Selon la méthodologie décrite en page 35, les 9 742 prêts sélectionnés pour ces émissions et octroyés par Financo à des particuliers pour le financement de projets de transition énergétique permettent d'éviter 7 196 tCO₂eq/an d'émissions.

Projet financé	Nombre de prêts	Emissions évitées (tCO ₂ eq/an)
Pompes à chaleur	2 322	1 989
Isolation	1 313	2 723
Fenêtres et fermetures	6 107	2 484
TOTAL	9 742	7 196



5.1. PRÉCISIONS GÉNÉRALES

Refinancement / financement

Les prêts dits "refinancés" correspondent aux prêts dont la date d'octroi est antérieure à la date de règlement/livraison de l'émission obligataire. Les prêts dits "financés" correspondent aux prêts dont la date d'octroi est postérieure à la date de règlement/livraison de l'émission obligataire.

Erosion du pool

Les pools d'actifs éligibles associés à chaque émission peuvent subir une érosion du fait de l'amortissement des prêts ou de remboursements anticipés. Chaque année, un état des lieux au 31/12 est réalisé sur le capital restant dû des prêts des pools. Si une érosion est constatée, de nouveaux prêts éligibles viennent alimenter le pool afin que son montant total reste égal à celui de l'émission associée.

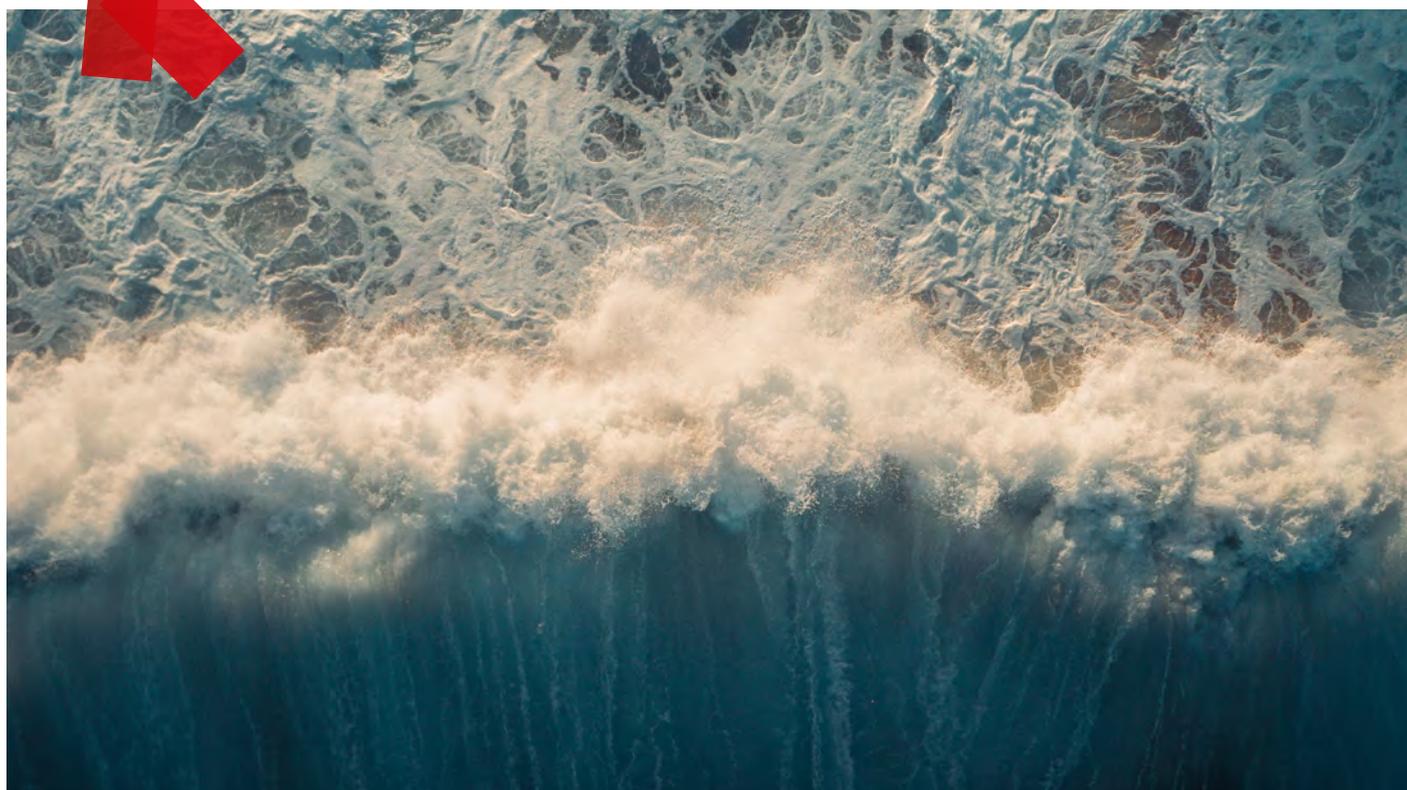
Données d'impact

Les données d'impact présentées sont celles indiquées lors de la mise en œuvre du financement: des évolutions ont pu intervenir depuis et entraîner une modification de ces données par rapport au projet initial. Par exemple, dans le cadre du financement de projets d'habitat, le nombre de personnes composant le foyer a pu évoluer sans que l'organisme de crédit n'en ait connaissance.

Prêts éligibles à un Social Bond

Pour la méthodologies des prêts éligibles à un social bond, se référer aux pages 38 et 39 du rapport d'allocation et d'impact Green & Social bonds 2022 disponible sur la page :

https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/fr/green-social-bonds



5.2 PRÊTS ÉLIGIBLES À UN GREEN BOND



Energies renouvelables

1. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, D'ÉOLIEN ET D'ÉNERGIE HYDRAULIQUE

Cette partie présente la méthodologie de calcul des émissions évitées pour trois technologies de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables :

- panneaux photovoltaïques (PV)
- éolien (terrestre)
- hydraulique

Gain de CO₂ unitaire par kWh produit (gCO₂/kWh)

Il s'agit de la différence entre le contenu carbone du scénario de référence et le facteur émission ACV (Analyse de Cycle de Vie) de la technologie financée.

Le scénario de référence retenu pour les projets de production d'électricité est le "France IFI Harmonized Framework", élaboré par l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) et recommandé par les Green Bond Principles et l'EIB (European Investment Bank).

Ce scénario donne une valeur de référence applicable aux énergies dites "intermittentes" et une seconde applicable aux énergies dites "continues"

- énergies intermittentes : panneaux photovoltaïques et éolien
- énergie continue : hydraulique

Les facteurs d'émission retenus par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les différentes typologies de projets sont :

- le facteur d'émission spécifique aux panneaux photovoltaïques, avec des valeurs adaptées selon qu'ils sont fabriqués en Chine, en Europe ou en France. (source : ADEME - Base Empreinte) ;
- le facteur d'émission spécifique aux projets d'éoliennes terrestres (source : ADEME - Base Empreinte) ;
- le facteur d'émission spécifique à la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique (source : ADEME - Base Empreinte).

Gain de CO₂ annuel (tCO₂/an)

Il s'agit du produit, exprimé en tonnes de CO₂e par an, du gain de CO₂e unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂e/kWh) et de la production (exprimée en GWh) de l'ensemble des centrales concernées.

Quote-part Crédit Mutuel Arkéa (tCO₂/an)

Il s'agit du produit du gain de CO₂e annuel (exprimé en tCO₂e/an) et de la part financée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa au sein du montant total du projet.

2. MÉTHANISATION - INJECTION DIRECTE

Cette partie présente la méthodologie de calcul des émissions évitées pour des projets d'injection directe, dans le réseau, de gaz issu d'unités de méthanisation.

Gain de CO₂ unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂e/kWh)

Il s'agit de la différence entre le contenu carbone du scénario de référence et le facteur émission ACV (Analyse de Cycle de Vie) de la technologie financée.

Le scénario de référence retenu correspond au facteur d'émission du mix moyen de consommation du gaz naturel en France (source : ADEME - Base Empreinte) duquel sont retirées les émissions liées au transport et à la distribution.

Le facteur d'émission retenu par le groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond au facteur d'émission relatif au biométhane injecté dans les réseaux (source : ADEME - Base Empreinte).

Gain de CO₂ annuel (exprimé en tCO₂/an)

Il s'agit du produit, exprimé en tonnes de CO₂ par an, du gain de CO₂ unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂e/kWh) et de la production (exprimée en GWh) de l'ensemble des centrales concernées.

Quote-part du groupe Crédit Mutuel Arkéa (exprimé en tCO₂e/an)

Il s'agit du produit du gain de CO₂ annuel (exprimé en tCO₂e/an) et de la part financée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa au sein du montant total du projet .

3. PROJET RÉCUPÉRATION GAZ DE DÉCHARGE

Le pool d'actifs du Green Bond intègre un projet de valorisation du biogaz des sites d'enfouissement sous forme de biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel. L'opérateur du projet concerné finance, construit et exploite des unités d'épuration dans le cadre de contrats longue durée avec les opérateurs de déchets. Le biométhane ainsi généré peut être injecté directement dans les réseaux de distribution de gaz ou utilisé comme carburant pour les véhicules.

La technologie de ce projet étant spécifique, et après analyse des données détaillées fournies, il a été acté de s'appuyer sur la méthodologie de calcul des émissions évitées fournie par l'opérateur.

Gain de CO₂ unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂e/kWh)

Il s'agit de la différence entre le contenu carbone du scénario de référence et le facteur émission ACV (Analyse de Cycle de Vie) de la technologie financée.

Le scénario de référence retenu correspond au facteur d'émission du gaz naturel en France (source : ADEME - Base Empreinte).

Le facteur d'émission retenu correspond au facteur d'émission relatif au biométhane injecté dans les réseaux (source : ADEME - Base Empreinte).

Gain de CO₂ annuel (exprimé en tCO₂/an)

Il s'agit du produit, exprimé en tonnes de CO₂e par an, du gain de CO₂e unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂/kWh) et de la production (exprimée en GWh) de l'ensemble des unités de récupération concernées.

Quote-part du groupe Crédit Mutuel Arkéa (exprimée en tCO₂e/an)

Il s'agit du produit du gain de CO₂e annuel (exprimé en tCO₂e/an) et de la part financée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa au sein du montant total du projet .

(gaz) par un combustible renouvelable de la catégorie biomasse.

Il s'agit plus spécifiquement de résidus de bois, issus du process industriel pour la fabrication de panneaux OSB, utilisés comme ressource énergétique pour la fourniture de chaleur sur site.

Après échanges et analyse des données détaillées fournies, il a été acté de s'appuyer sur la méthodologie de calcul des émissions évitées fournie par le client.

Gain de CO₂ unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂e/kWh)

Il s'agit de la différence entre le contenu carbone du scénario de référence et le facteur émission ACV (Analyse de Cycle de Vie) de la technologie financée.

Le scénario de référence retenu correspond au facteur d'émission du gaz naturel de France (source : ADEME - Base Empreinte).

Le facteur d'émission retenu pour le projet a été sélectionné en se basant sur la documentation Base Carbone de l'ADEME qui liste 6 scénarios possibles selon les typologies d'intrants, d'usage et de distance de transport.

Gain de CO₂ annuel (exprimé en tCO₂e/an)

Il s'agit du produit, exprimé en tonnes de CO₂e par an, du gain de CO₂e unitaire par kWh produit (exprimé en gCO₂e/kWh) et de la production (exprimée en GWh) du projet.

Quote-part du groupe Crédit Mutuel Arkéa (exprimée en tCO₂e/an)

Il s'agit du produit du gain de CO₂ annuel (exprimé en tCO₂e/an) et de la part financée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa au sein du montant total du projet .

4. PROJET BIOMASSE

Le calcul des émissions évitées des projets de biomasse est dépendant du contexte de chaque projet et ne peut s'appuyer sur des facteurs d'émissions et scénarios de référence identiques pour tous.

Le pool d'actifs du Green Bond intègre un projet de biomasse permettant de substituer, dans le processus industriel du client, le combustible d'origine fossile





5. RÉNOVATION DES FENÊTRES

Le remplacement des fenêtres d'un bien immobilier résidentiel permet notamment de réduire la consommation de chauffage.

L'impact estimé des projets d'installation de fenêtres, financés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa, est mesuré par les émissions de Gaz à Effet de Serre évitées annuellement (tCO₂eq).

Dans le cadre du financement des projets de remplacement de fenêtres pour les clients particuliers, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas des données réelles liées à ces projets, permettant de calculer directement ces indicateurs d'impact. Ainsi, pour les estimer, le choix a été fait d'utiliser des données statistiques.

Deux hypothèses ont également été retenues :

- s'agissant de projet de clients particuliers : 100 % de l'impact de l'installation est attribué au financement du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- chaque projet financé correspond à une installation de fenêtres ayant les caractéristiques permettant l'obtention d'un certificat d'économie d'énergie.

S'agissant des données d'économie d'énergie :

Pour calculer les économies d'énergie réalisées par an par fenêtre (en kWh cumac), la résistance thermique additionnelle par fenêtre exprimée en kWh cumac¹ (source : Ministère de la Transition Énergétique) est divisée par la durée de vie moyenne d'une fenêtre.

Le nombre moyen de fenêtres remplacées par projet de financement est déduit de l'encours initial de chaque projet financé divisé par le coût moyen de remplacement d'une fenêtre en France. Ce coût moyen est estimé via le coût de remplacement d'une surface d'un mètre carré de fenêtre en France par du double-vitrage (source : rapport ADEME de 2021 sur les rénovations performantes par étapes) multiplié par une surface moyenne par fenêtre.

Les économies d'énergies réalisées par projet financé (en kWh/an) sont ainsi le produit des économies d'énergies réalisées par an par fenêtre et le nombre de fenêtres par projet.

S'agissant des émissions évitées de Gaz à Effet de Serre (GES) :

Il s'agit du produit, exprimé en tonnes équivalent CO₂e par an, des économies d'énergie réalisées (en kWh/an) et du facteur d'émission du mix de chauffage des ménages français (en gCO₂e/kWh).

Le facteur d'émission du mix de consommation d'énergie de chauffage du résidentiel en France est issu d'un calcul croisé entre le mix de consommation d'énergie de chauffage du résidentiel en France (source : CEREN 2021) et les facteurs d'émissions par énergie (source : ADEME - Base empreinte).



¹ « Le kWh cumac représente l'énergie non consommée grâce à l'opération d'efficacité énergétique Cumac provient de la contraction de « cumulés » (cumul de l'énergie évitée pendant la durée de vie des équipements performants mis en place) et « actualisés » (tenir compte de l'évolution du niveau de performance moyen des équipements dans le temps) » - source : EDF



6. ISOLATION

Améliorer l'isolation d'un bien immobilier résidentiel permet notamment de réduire la consommation de chauffage.

L'impact estimé des projets de rénovation financés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa, est mesuré par les émissions de Gaz à Effet de Serre évitées annuellement (tCO₂e).

Dans le cadre du financement des projets d'isolation pour les clients particuliers, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas des données réelles liées à ces projets, permettant de calculer directement ces indicateurs d'impact. Ainsi, pour les estimer, le choix a été fait d'utiliser des données statistiques.

Deux hypothèses ont également été retenues :

- s'agissant de projet de clients particuliers : 100 % de l'impact de l'installation est attribué au financement du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- un projet correspond à une installation d'isolant de combles ou de toiture ayant des caractéristiques permettant d'obtenir un certificat d'économie d'énergie.

S'agissant des données d'économie d'énergie :

Les économies d'énergie par mètre carré par an sont estimées en kWh en partant de la valeur d'économies d'énergie par mètre carré d'isolant en fonction de la zone climatique (source : Ministère de la Transition Énergétique) pour un bien immobilier moyen, rapporté à la durée de vie conventionnelle de l'isolant.

La surface d'isolant posée par projet est déduite de l'encours initial de chaque projet financé divisée par le coût moyen de pose d'un mètre carré d'isolant (source : rapport ADEME de 2021 sur les rénovations performantes par étapes).

S'agissant des émissions évitées de Gaz à Effet de Serre (GES) :

Il s'agit du produit, exprimé en tonnes de CO₂ équivalent par an, des économies d'énergie réalisées (en kWh/an), calculées auparavant, et du facteur d'émission du mix de chauffage des ménages français (en gCO₂e/kWh).

Le facteur d'émission du mix de chauffage des ménages français est issu d'un calcul croisé entre le mix de consommation d'énergie de chauffage du résidentiel en France (source : CEREN 2021) et les facteurs d'émissions par énergie (source : ADEME - Base empreinte).

7. POMPES À CHALEUR

Dans le cadre du financement des projets de pompes à chaleur pour les clients particuliers, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas des données réelles liées à ces projets, permettant de calculer directement ces indicateurs d'impact. Ainsi, pour les estimer, le choix a été fait d'utiliser des données statistiques.

Il existe plusieurs types de pompes à chaleur (PAC) :

- aérothermique air/air et air/eau ;
- géothermique ;
- hydrothermique.

Le calcul des émissions évitées est fondé sur la modélisation d'une pompe à chaleur aérothermique moyenne, dont les émissions sont calculées en comparaison à un scénario de référence représenté par la situation des logements résidentiels en France en 2021.

Par ailleurs, s'agissant de projets de clients particuliers: 100 % de l'impact de l'installation est attribué au financement du groupe Crédit Mutuel Arkéa.





Émissions évitées pour une même quantité d'énergie (exprimées en tCO_{2e}/an)

La première partie du calcul des émissions évitées sur un projet d'installation de pompe à chaleur prend en compte deux éléments :

- tout d'abord, il est nécessaire de calculer les émissions induites pour les solutions de chauffage et de climatisation traditionnelles qu'on peut évaluer en moyenne en France dans les bâtiments résidentiels via le mix de la consommation d'énergie de chauffage du résidentiel (source : mix détaillé CEREN 2021 et facteurs d'émission ADEME - Base Empreinte) ;
- ensuite, il est nécessaire de calculer les émissions induites par un mode de chauffage et de climatisation par pompe à chaleur, en tenant compte des rendements énergétiques de ces solutions par rapport au chauffage moyen traditionnel. S'il n'existe pas de facteur d'émission spécifique aux PAC en lecture directe au sein de la base Empreinte, l'ADEME propose de retenir comme facteur d'émission des pompes à chaleur une valeur qui correspond au facteur d'émission pour l'usage du chauffage électrique, donnée utilisée dans le cadre de la RE 2020.

Le calcul final correspond à la différence entre le contenu carbone du scénario de référence et le facteur émission de la pompe à chaleur, ensuite multipliée par la consommation annuelle moyenne en kWh d'une PAC aérothermique.

Une PAC aérothermique consomme en moyenne 51 kWh/m²/an (source : ADEME).

Émissions évitées liées aux économies d'énergie des PAC (exprimées en tCO_{2e}/an)

Les PAC sont une solution de chauffage avec un meilleur coefficient de performance que les solutions traditionnelles de chauffage. Cela se traduit par une quantité d'énergie consommée plus faible que la moyenne des chauffages en France pour aboutir au même niveau de température intérieure. Cette économie d'énergie est accessible grâce aux certificats d'énergie d'une PAC donnée par le ministère de l'Environnement. Ces économies d'énergie peuvent ensuite être converties en émissions de carbone pour le calcul des émissions évitées.

Les émissions évitées sont calculées par le produit du facteur d'émission du scénario de référence et des économies d'énergie en kWh cumac par an.

Gain de CO₂ annuel (exprimé en tCO_{2e}/an)

Il s'agit de la somme, exprimée en tonnes de CO_{2e} par an, des émissions évitées pour une même quantité d'énergie (exprimées en tCO_{2e}/an) et des émissions évitées liées aux économies d'énergie des PAC (exprimées en tCO_{2e}/an).

S'agissant de l'impact attribué au groupe Crédit Mutuel Arkéa

Pour calculer l'impact annuel du portefeuille financement, le résultat est multiplié par le nombre de prêts en vie pour le financement des installations réalisés par an pour le financement de pompes à chaleur pour les clients particuliers.

Ce rapport a été préparé et est distribué par le Crédit Mutuel Arkéa (la "Société" ou "Crédit Mutuel Arkéa") à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne relève d'aucune façon d'une recommandation, sollicitation, offre ou invitation à acheter ou souscrire toutes actions, valeurs mobilières, obligations et/ou titres (ensemble, le cas échéant, les "Titres") qui seraient émis par la Société.

Tout destinataire de ce rapport doit procéder à sa propre évaluation de la pertinence des informations qui y sont contenues et doit, dans la mesure où il l'estime nécessaire, consulter ses propres conseils en matière juridique, réglementaire, fiscale, commerciale, économique, financière et comptable, et prendre ses propres décisions d'investissement sur la base de son propre jugement et, dans la mesure nécessaire, du conseil délivré par les conseils susvisés et non sur la base d'une quelconque opinion exprimée dans ce rapport.

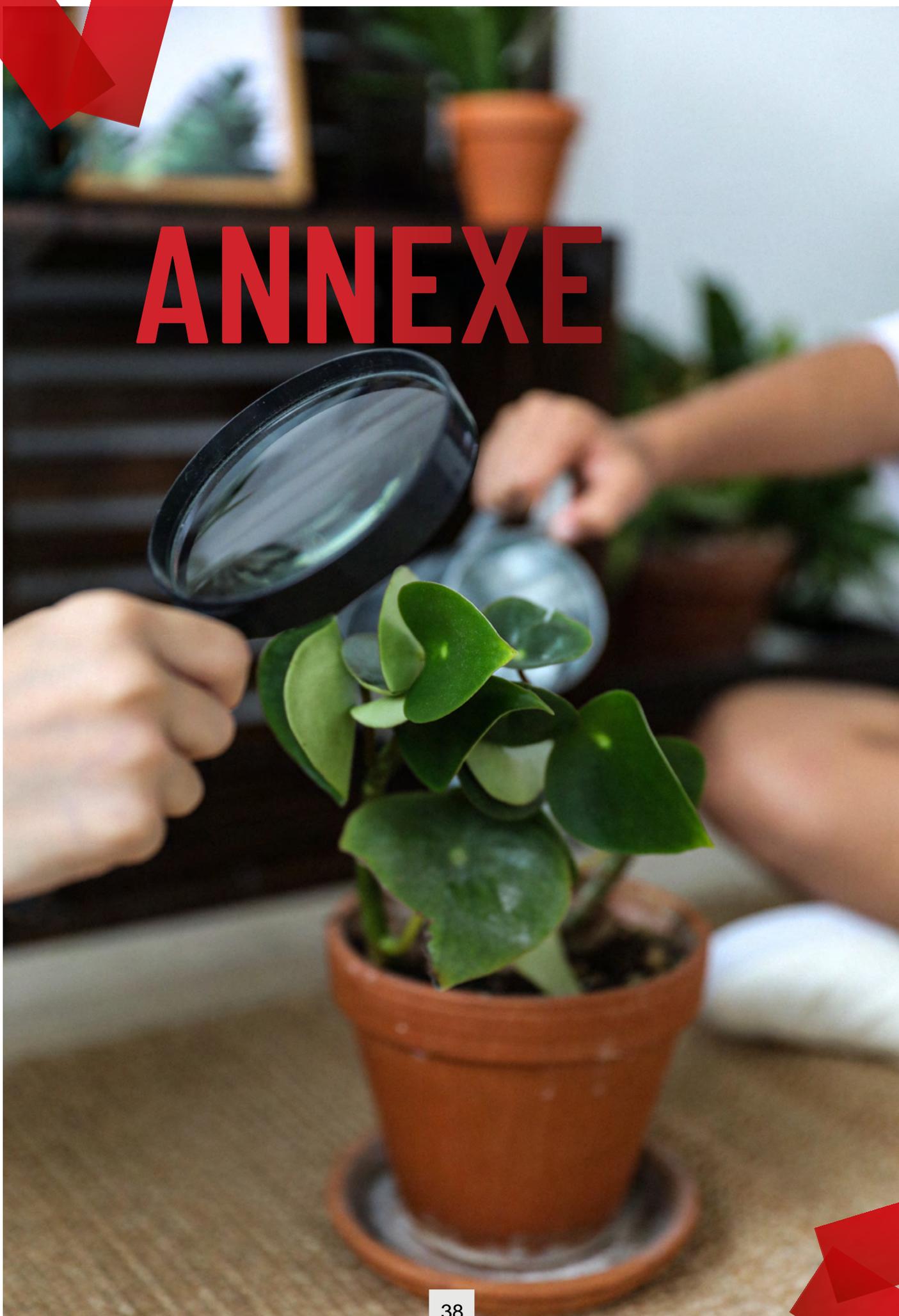
Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée à l'égard de l'objectivité, la précision, la complétude ou l'exactitude des informations et

opinions contenues par ce rapport. Par ailleurs, les informations relatives aux parties autres que le Crédit Mutuel Arkéa ou provenant de sources externes, n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. La Société se réserve la possibilité d'apporter à ce rapport toute modification.

Ni la Société, ni ses filiales ou actionnaires, conseils ou représentants ne sauraient être tenus responsables (par négligence ou pour tout autre motif) au titre de toute perte qui serait causée par l'usage de ce rapport ou de son contenu ou qui serait liée par quelque autre moyen à ce document.

Il est précisé que l'allocation des montants levés a fait l'objet d'un audit par le cabinet KPMG (Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta, 92400 Courbevoie, France). Les données d'impact n'ont pas fait l'objet d'un audit et ont été obtenues auprès des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa concernées, ou établies selon la méthodologie décrite dans le rapport.

ANNEXE





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Crédit Mutuel Arkéa

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact Green & Social Bond au 31/12/2022 relatif aux émissions « Green Bonds » réalisées en 2022 par Crédit Mutuel Arkéa

Crédit Mutuel Arkéa

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Ce rapport contient 5 pages et une annexe d'1 page

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30000101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Crédit Mutuel Arkéa

Siège Social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport d'assurance modérée d'un tiers indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact Green & Social Bond au 31/12/2022 relatif aux émissions « Green Bonds » réalisées en 2022 par Crédit Mutuel Arkéa.

Au Président de la société Crédit Mutuel Arkéa,

En notre qualité de tiers indépendant, et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance modérée sur les informations suivantes ("**les Informations**"), détaillées dans le Rapport d'Allocation et d'impact Green & Social Bond (le "**Rapport**") de Crédit Mutuel Arkéa (la "**Société**"), disponible sur le site internet de la société :

- l'allocation, au 31 décembre 2022, des fonds levés par Crédit Mutuel Arkéa, au travers des « Green Bonds » émis en 2022 ("**les Émissions**") contenue dans le Rapport d'Allocation et d'Impact Green & Social Bonds ;
- les projets financés par l'Emission et identifiés comme éligibles par la Société ("**Projets Éligibles**") ;

Les Informations ont été préparées dans le cadre du « Green, Social & Sustainability Bond Framework » développé par Crédit Mutuel Arkéa, disponible sur le site Internet de la Société¹.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au « Green, Social & Sustainability Bond Framework » (voir ci-dessous la section "Préparations les Informations").

¹ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37866/fr/page-de-contenu-green-social-bonds

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations relatives à la durabilité permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au « Green, Social & Sustainability Bond Framework ».

Responsabilité de l'entité

La direction du Crédit Mutuel Arkéa est responsable de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation de l'Information ;
- sélectionner les Projets Eligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- préparer l'Information conformément à l'Émission et au « Green, Social & Sustainability Bond Framework » ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser la mission afin d'obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion d'assurance modérée, sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre et des preuves que nous avons obtenues ; et
- Communiquer notre conclusion à la direction de Crédit Mutuel Arkéa.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Cependant, il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le « Green, Social & Sustainability Bond Framework », et, en particulier, nous ne donnons aucune interprétation des termes de ce framework ;
- Formuler une conclusion sur l'utilisation effective des fonds alloués aux projets éligibles après que ces fonds aient été alloués.



Normes professionnelles appliquées

Nous avons réalisé une mission d'assurance modérée conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information*, émise par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

Indépendance et contrôle qualité

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Nous appliquons la norme ISQC² et avons, à ce titre, mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Notre travail a été réalisé par une équipe indépendante et pluridisciplinaire ayant une expérience en matière de rapports et d'assurance sur le développement durable.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, les personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la collecte des informations concernant les Informations du Rapport au sein de la Société et, le cas échéant, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécier la robustesse des procédures de reporting en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;

² ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.

- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- vérifier la concordance des informations publiées présentées dans le Rapport avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2022 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de projets, à savoir les prêts refinancés :
 - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Green, Social & Sustainability Framework ;
 - vérifier la concordance des montants des projets au 31 décembre 2022, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2022.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ce rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris La Défense, le 13 juillet 2023

KPMG S.A.



Antoine Le Penven
Associé



Brice Javaux
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG

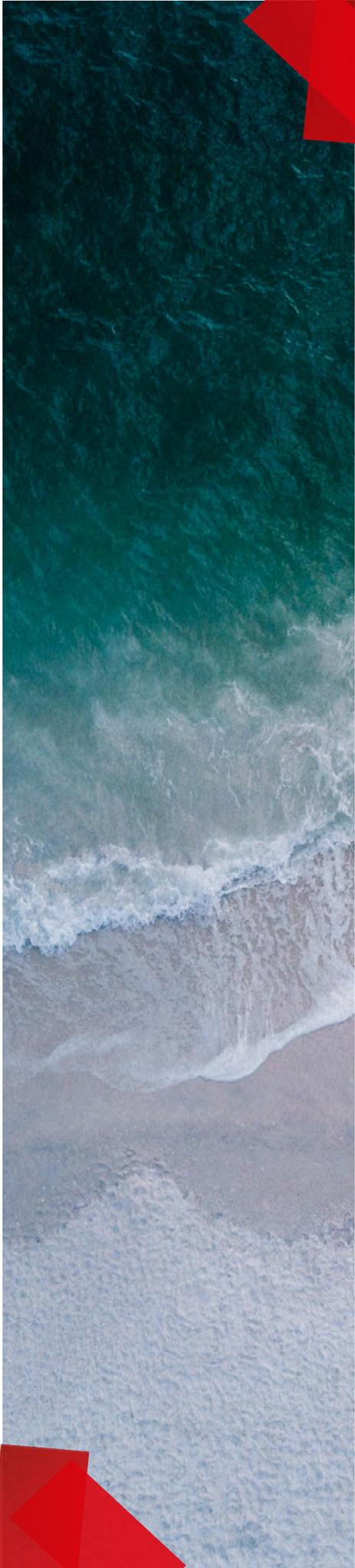
Annexe

3.3. SYNTHÈSE DE L'ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS À L'ÉMISSION

Les fonds levés lors des émissions Social et Green Bonds ont été alloués de la manière suivante :

Par catégorie d'actifs éligibles et par émission

ANNÉE D'ÉMISSION	ISIN	GREEN/SOCIAL	CATÉGORIE D'ACTIFS ÉLIGIBLES	NOMBRE DE PRÊTS	MONTANTS ALLOUÉS (M€)	MONTANTS ALLOUÉS (%)
2019	FR0013450822	Social	Logement social	1 774	397	79,4
			Santé et soins	34	101	20,2
			Education	2	2	0,4
			<i>Sous-total</i>	1 790	500	100
2020	FR0013517397	Social	Développement économique territorial	4 791	622	82,9
			Santé et soins	668	128	17,1
	FR0010536919	Green	Energies renouvelables	1	8	100
			<i>Sous-total</i>	1	8	100
2021	FR0014002819	Social	Logement social	94	500	100
			<i>Sous-total</i>	94	500	100
	FR0014000016 FR0014000390 FR0014004201 FR0014005918	Green	Transition énergétique	4 849	79	100
			<i>Sous-total</i>	4 849	79	100
2022	FR0014001940	Green	Energies Renouvelables	30	176,8	70,3
			Transition énergétique	9742	74,6	29,7
	FR0014001753 FR0014000841 FR0014007X48 FR0014009211	Green				
<i>Sous-total</i>				9772	251,4	100
TOTAL				21 963	2 088,4	100



CONTACTS

Stéphane CADIEU

Directeur des marchés financiers
stephane.cadieu@arkea.com

Maëva BOUREL

Finance Durable
maeva.bourel@arkea.com

Boris OMNES

Trésorerie & Refinancement
boris.omnes@arkea.com

Crédit Mutuel

ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

CREDIT MUTUEL ARKEA

Siège social : 1, rue Louis Lichou
29480, LE RELECQ-KERHUON